

Participation : 2 057 € en moyenne par salarié, la douche froide

La Direction a annoncé mercredi 6 mai le montant de la participation qui sera versée à chaque salarié selon les modalités habituelles. Ce montant (2 057 € en moyenne) est très inférieur à celui de l'année dernière (4 473 € en moyenne), alors même que le bénéfice du groupe Airbus a dépassé 6 milliards d'Euros (EBIT) en 2025, pour la première fois de son histoire. Pour les salariés, c'est une véritable douche froide. Au point de provoquer des débrayages dans plusieurs établissements. La CFDT comprend le désarroi des salariés confrontés à la hausse des prix de l'énergie et qui comptaient sur une participation du même ordre que l'an dernier.

Selon la Direction, la différence avec le versement de l'an dernier vient essentiellement de pertes liées aux effets de change euro/dollar

L'accord groupe sur la participation comporte 2 aspects :

- Il mutualise la participation entre les différentes entreprises du groupe, ce qui permet aux entités qui sont en perte de recevoir tout de même une prime de participation.
- Il repose sur une formule dérogatoire à la formule légale, qui a été depuis 15 ans la plupart du temps nettement plus favorable que la formule légale.

Or cette formule dérogatoire repose sur la somme des résultats d'exploitation des filiales françaises d'Airbus, corrigée par une liste d'éléments financiers qui ne sont pas directement liés à la performance économique de l'entreprise et de ses salariés :

D = Somme des résultats d'exploitation des filiales française du groupe

- +/- provision sur résultats de participation
- +/- somme des résultats financiers
- +/- neutralisation des opérations et provisions sur titres
- dividendes reçus
- +/- dotation des provisions de change année 2025
- +/- reprise sur provisions de change année 2024
- impôt théorique



Ce sont ces éléments financiers, dont le détail ne nous a pas été donné, qui ont réduit le montant de la participation cette année, Et ce malgré que la somme des résultats d'exploitation soit légèrement supérieure à celle de l'année dernière. La CFDT demande la communication de ces éléments !!!

Pour la CFDT, il est temps de corriger cette formule dérogatoire pour la rendre lisible et réellement motivante pour les salariés : les éléments financiers ne sont pas de leur ressort, et ne doivent pas amener à réduire ainsi la participation, d'autant qu'ils sont déjà pris en compte dans le résultat global du groupe, sur lequel est calculé l'intéressement.

C'est la principale revendication que la CFDT présentera lors de la renégociation de l'accord de participation, qui débute le 18 mai prochain. **La CFDT demandera également le relèvement du plafond (participation + intéressement), inchangé depuis 15 ans, même s'il ne s'applique pas cette année.**

Mais cet accord ne porte que sur la participation qui sera versée les années 2027 et suivantes. A court terme, **la CFDT demande le versement d'un complément de participation**, pour corriger cette situation ressentie par injuste par tous les salariés. **Un complément de 1 500 € porterait la participation de cette année à la hauteur de l'investissement et des attentes des salariés.**

Un tel complément de participation serait particulièrement bien venu au moment où l'inflation repart à la hausse (2,2% à fin avril), avec en particulier une flambée des prix de l'énergie (carburant, mais aussi gaz et fioul domestique).